

## **1. Documents obligatoires à fournir**

- ✗ Comptes annuels de l'organisation** (bilan et compte de pertes et profits) **pour l'exercice durant lequel la contribution a été versée et utilisée** (comptes concernant l'année de versement + comptes de l'année d'utilisation si différentes);
  - ✗ avec mention explicite sous la rubrique « contribution de la Loterie Romande »** (dans les comptes d'exploitation sous produits/recettes),
  - ✗ signés par la présidence** (approuvés par l'assemblée générale)
- ✗ Rapport de l'organe de contrôle (révisés à l'externe par une fiduciaire ou révisés à l'interne par le ou les vérificateurs aux comptes);**
- ✗ Décompte définitif du projet**, dépenses effectuées selon budget présenté par l'organisation lors de la demande de soutien, **signé par la présidence et un autre membre de votre comité;**
- ✗ Proposition de remboursement total ou partiel de la contribution octroyée** dans le cas d'un solde non utilisé, d'un bénéfice ou d'une modification du projet initial.

## **2. Documents spécifiques à fournir (selon le cas)**

- Rapport d'activités** de l'exercice durant lequel la contribution est intervenue avec mention explicite du soutien accordé.
- Pièces justificatives** (factures et autres) relatives au projet soutenu.
- Supports de présentation** relatifs au projet soutenu avec mention explicite de la contribution accordée.
- Produit final** résultant du projet.
- Autres** sur demande du secrétariat.